

## **CONDITIONS GENERALES DU PROGRAMME DE FIDELITE DECITRE :**

### **Préambule :**

Le programme de fidélité Decitre (ci-après, le "**Programme**") est développé par la société Decitre SAS, au capital de 1 434 200 euros dont le siège social est situé au 16, rue Jean Desparmet - 69371 Lyon Cedex 08 (ci-après, "**Decitre**"). Le programme de fidélité Decitre est valable dans l'ensemble des magasins Decitre.

### **1. Acceptation des conditions générales :**

Le Membre reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales d'inscription à la carte de fidélité Decitre (ci-après, la "**Carte**") remises au plus tard au moment de son inscription.

Le Membre garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. Le cas échéant, il lui incombe de modifier et de mettre à jour ces informations en application des présentes conditions générales.

### **2. Objet :**

Les Membres cumulent des euros au sein d'une cagnotte virtuelle associée à la Carte, en fonction de leurs achats chez Decitre, de leur montant individuel et moyen, de leur fréquence et de leur composition. Passé un certain seuil, cette cagnotte est transformée en bon d'achat que le Membre pourra imputer à des achats ultérieurs effectués chez Decitre pendant une certaine période.

Les avantages réservés aux Membres du Programme titulaires de la Carte sont, pour certains, permanents, ou, peuvent être ponctuels. Ils sont, en tout état de cause, communiqués par Decitre en magasin, et/ou sur Internet, et/ou par email, et/ou par voie postale, et/ou par sms adressés aux Membres.

La carte Decitre n'est pas un moyen de paiement.

### **3. Inscription au programme de fidélité :**

Le Programme est ouvert à toute personne physique majeure ayant procédé à son inscription et s'étant acquitté, le cas échéant, des coûts d'inscription (ci-après, les "**Membres**"). Le coût de l'inscription au Programme s'élève à 5 (cinq) euros. La carte est valable sans limitation de durée. La carte est strictement personnelle, et ne peut être ni prêtée, ni cédée, ni utilisée pour le compte d'un tiers.

### **4. Acquisition et conversion de la cagnotte :**

Les Membres cumulent un pourcentage du montant total de leurs achats sur une cagnotte, tel qu'indiqué par Decitre. Dès que leur cagnotte atteint le montant minimal indiqué par Decitre, elle se transforme en un bon d'achat de ce montant. Ce bon d'achat a une durée de validité communiquée au Membre, notamment en magasin.

Les bons d'achat ne sont pas fractionnables, et ne peuvent donner droit à aucune contrepartie financière, même partielle, et notamment à aucun rendu monnaie.

Le Membre doit présenter sa Carte lors de chaque passage en caisse afin de cumuler sa cagnotte en fonction du barème en vigueur, et de bénéficier de son ou ses bons d'achat.

Le cumul de la cagnotte se fait sur les achats effectués dans l'ensemble des magasins Decitre, hors produits marqués comme exclus du champ d'application de la Carte (presse, produits interdits de remise, calculatrices, coffrets cadeaux, ebooks), promotions et cartes cadeaux.

#### **5. Modalités particulières :**

Tout retour de produit entraîne l'annulation des euros que son achat avait pu créditer dans la cagnotte.

Vous disposez de 24 mois pour atteindre sur votre cagnotte le montant minimal donnant droit au bon d'achat. Passé ce délai, votre cagnotte sera remise à zéro.

#### **6. Fonds Decitre**

Le Fonds Decitre a été créé en faveur de la lecture et de l'écriture. Le Programme est solidaire : à chaque bon d'achat utilisé par un Membre, Decitre s'engage à reverser un montant à hauteur de 1€ au Fonds Decitre, dans la limite annuelle de 50 000€ ou de 4% de son résultat net. Decitre se réserve la possibilité de revoir ces limites à la hausse comme à la baisse.

#### **7. Perte et /ou vol :**

Le Membre est responsable de l'utilisation qui est faite de sa Carte. Toute action effectuée avec la Carte est réputée effectuée par le Membre ou sous son contrôle. En cas de perte et/ou de vol de la Carte, il lui incombe de prévenir dans les meilleurs délais un libraire ou une hôtesse de caisse en magasin. Une nouvelle carte sera donnée au titulaire.

#### **8. Utilisation frauduleuse de la carte :**

Tout manquement aux présentes conditions générales d'adhésion, toute utilisation frauduleuse de la Carte (le cas échéant avant que le Membre n'ait averti Decitre du vol ou de la perte de la Carte) entraînera de plein droit le retrait de la Carte et l'annulation de la cagnotte qui y était associée.

#### **9. Modification ou arrêt du programme de fidélité Decitre :**

Sous réserve de l'information préalable des Membres par tous moyens identiques à ceux visés au point 2 "Objet", Decitre se réserve le droit de modifier ou d'arrêter son programme de fidélité ou tout ou partie des avantages auxquels donne droit la Carte, le barème de cumul de la cagnotte, d'établir des barèmes spécifiques lors d'opérations promotionnelles ponctuelles ou permanentes et de modifier les présentes conditions générales.

#### **10. Informatique et Libertés :**

Les informations recueillies sont destinées aux sociétés du Groupe Decitre (Decitre SAS, Decitre Interactive SAS et The Ebook Alternative) et à leurs prestataires situés dans et hors de l'Union européenne, afin de permettre aux Membres de bénéficier d'informations sur Decitre. Conformément à la loi "informatique et libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque Membre bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent auprès de : Service Communication Decitre - 16, rue Jean Desparmet - 69371 Lyon Cedex 08.